

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Economie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Guillaume Bazot**, Professeur des Universités

Membres :

- **Habiba Djebbari**, Professeur des universités
- **Karine Gente**, Professeure des universités
- **Quentin Lippman**, Professeur des Universités
- **Alain Paraponaris**, Professeur des Universités
- **Eva Raiber**, Professeure des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille pour la formation **Master 1 Management de l'innovation** est composée comme suit :

Présidente :

- **DEGORRE Aline**, Maitresse de conférences

Membres :

- **FONS Cendrine**, Maitresse de conférences
- **AMABILE Serge**, Professeur des universités
- **AGULHON Sophie**, Professeur des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Nesrine Ben Ismail**, MCF06, FEG, AMU

Membres :

- **Sébastien Layani**, PRAG, FEG, AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **DPEC – PARCOURS AIC** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Rosette NICOLAÏ**, Directrice de la FUP AIC

Membres :

- **Frédéric BRUSCHI**, Intervenant professionnel
- **Fabrice DENISE**, PAST (PR)

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Innovation, entreprise et société** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

Membres :

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local parcours gestion durable des territoires de montagne** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **HIRCZAK Maud**, Maitresse de conférences- FEG

Membres :

- **MARSEILLE Lise**, Professeur agrégée- FSS
- **TALON Brigitte**, Maitresse de conférences- OSU Pythéas

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **Master 1 Finance** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **LEBOEUF Gael**, MCF, Responsable du M1

Membres :

- **GIALDINI Laurence**, MCF, Responsable du M2 GP
- **LECOURT Christelle**, PR, Responsable du M2 R2FD
- **JEANNICOT Karine**, PR, Responsable du M2 FEIF
- **BOURLES Renaud**, PR, Responsable du M2 MOFI

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Econométrie et Statistique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Guillaume Bazot**, Professeur des Universités

Membres :

- **Habiba Djebbari**, Professeur des Universités
- **Karine Gente**, Professeure des Universités
- **Badih Ghattas**, Professeur des Universités
- **Quentin Lippman**, Professeur des Universités
- **Pierre Michel**, Maître de conférences
- **Eva Raiber**, Professeur des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master 1 Gestion des Ressources Humaines** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **GASTALDI Lise**, Maîtresse de conférences en sciences de gestion, FEG, AMU

Membre :

BARET Christophe, Professeur des universités en sciences de gestion, FEG, AMU
BUISSON Marie-Laure, Maîtresse de conférences en sciences de gestion, FEG, AMU
CHAKOR Tarik, Maître de conférences en sciences de gestion, FEG, AMU
CHOPIN Frédérique, Maître de conférences en droit privé, FEG, AMU
KROHMER Cathy, Professeure des universités en sciences de gestion, FEG, AMU
MENDEZ Ariel, Professeure des universités en sciences de gestion, FEG, AMU
PASCAL Amandine, Professeure des universités en sciences de gestion, FEG, AMU
PETRELLA Francesca, Professeure des universités en économie, FEG, AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
31/05/2026 05:50

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Mode** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Fabienne CHAMEROY**, Maitre de conférences

Membres :

- **Valérie Larmet**, Maitre de conférences
- **Gilbert Bougi**, Professeur des universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
31/05/2026 05:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1
--

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **M1 Gestion de Production, Logistique, achats (GPLA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **GODÉ Cécile**, Professeure des Universités, co-responsable du M1 GPLA

Membres :

- **KEH Pauline**, Maîtresse de conférences, co-responsable du M1 GPLA
- **KACIOUI-MAURIN Elodie**
- **LAZZERI Jennifer**
- **HABIB Johanna**
- **FABBER-COSTES Nathalie**
- **BRION Sébastien**
- **HANAN Audrey**
- **YAO Yuan**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master 1 Economie de l'Entreprise et des Marchés** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **BOUGI Gilbert**, Maître de conférences

Membres :

- **RYCHEN Frédéric**, Maître de conférences
- **Rubio Nathalie**, Maîtresse de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1
--

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master 1 Management et Commerce International** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CALLANDRET Elisabeth**, Maître de conférences

Membres :

- **ROLLET Anne**, Maître de conférences
- **MAGNOULOUX Hervé**, Maître de conférences
- **Frédéric LASSALLE**, Maître de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Economie du Droit** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **GENTIER Antoine**, Professeur des Universités

Membres :

- **RUBIO Nathalie**, Maitresse de Conférences
- **GARELLO Pierre**, Professeur des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2025/2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **FEG** pour la formation **Master MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises)** est composée comme suit :

Président :

- **M. Etienne THUILLIER**, MCF, responsable pédagogique du Master MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE

Membres :

- **M. Sébastien FOURNIER**, PR, responsable pédagogique du M1 MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **M. Adrian-Gabriel CHIFU**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours 2ID, intervenant en Master MIAGE
- **M. Jean CAUSSANEL**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours ISIE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Philippe RAMADOUR ANDROLETTI**, MCF, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Serge AMABILE**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Corine CAUVET-LEGRAND**, PR, intervenante en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Nicola OLIVETTI**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Annie POURRIERE**, PRAG, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE ainsi qu'en L3 Gestion parcours MIAGE
- **Mme Monique ROLBERT**, MCF, intervenant en L3 Gestion parcours MIAGE
- **Mme Lucile TORRES-GERARDIN**, MCF, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **MASTER CGAO** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **BRULHART Franck**, Professeur, AMU, resp. Master CGAO

Membres :

- **GAMBINI Ian**, Maitre de conférences, AMU
- **VIEU Marion**, Maitresse de conférences, AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université